



La gestion différenciée des espaces verts

Expérience du service Espaces Verts
de la Ville d'Ath





Gestion différenciée : transition vers le « zero phyto »

1er juin 2014 : nouvelle législation

Période de transition

31 mai 2019 : zero phyto





31 mai 2019 : zero phyto

Rôle de la GD :

- Adapter les techniques de désherbage en fonction de l'espace
- Gain de temps pour l'application des techniques alternatives





Gestion différenciée (GD)

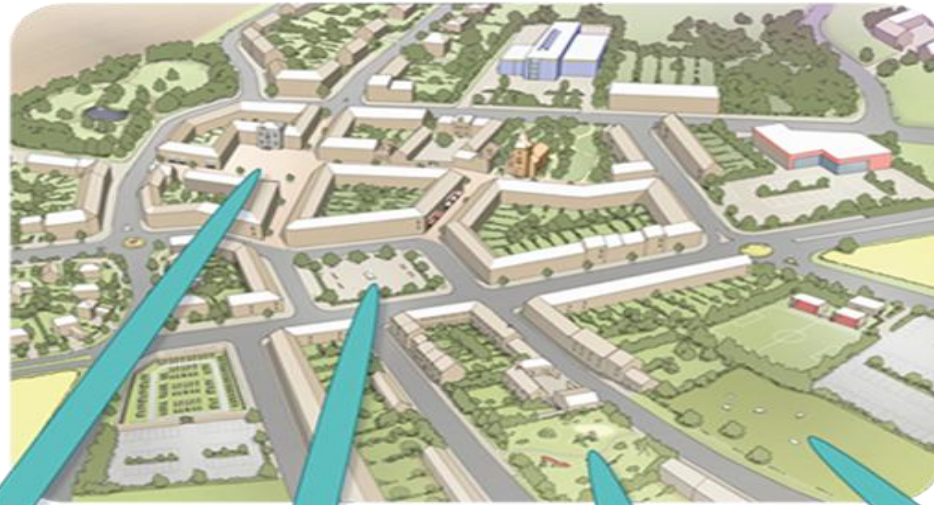




Gestion différenciée (GD)

- Inventaire des espaces
- Classification des entretiens
- Mise en place d'une nouvelle gestion





Classification proposée par le Service des Espaces Verts de la commune d'Ath

	Classe 1 Espaces horticoles +	Classe 2 Espaces horticoles -	Classe 3 Espaces rustiques	Classe 4 Espaces naturels	Classe 5 Plaines de jeux et sports
Objectifs	Espaces de Prestige dont l'aspect doit être le plus soigné possible. Mise en valeur de l'image de la ville, espace d'embellissement à vocation ornementale et non récréative.	Favoriser le cadre de vie en créant des espaces de proximité, accessibles et sans danger. L'aspect esthétique n'est pas prédominant. Offrir des accompagnements de voirie urbaine agrémentés d'espaces verts.	Espaces de conception libre ou naturelle, sans engrais ni traitement phytosanitaire. Lorsqu'elle existe, la flore spontanée est laissée en place.	Espaces à dominance de végétation spontanée laissés à leur état naturel.	Espaces conservant un cadre de loisirs attractif et de qualité garantissant la sécurité des joueurs et le confort du jeu.
Entretien	Entretien régulier, gazon tondu 1 fois par semaine, désherbage soigné, fleurissement important ; massifs arbustifs régulièrement taillés, parfois d'art topiaire ; nettoyage et ramassage des feuilles très fréquent.	Allées et surfaces désherbées 1 à 2 fois par an ; tonte toutes les 3 semaines ; les massifs plantés reçoivent l'entretien nécessaire au bon développement des plantes.	Pelouse fleurie non traitée avec des désherbants sélectifs ; fauche d'entretien 1 à 2 fois par an avec exportation.	Aucun traitement phytosanitaire n'est pratiqué ; fauchage 1 ou 2 fois par an avec graduation selon l'utilisation de l'espace (plus intensif aux abords des sentiers) ; élagage et taille selon les besoins.	Entretien régulier et très soigné, tondu 1 fois par semaine, désherbage soigné, nécessitant parfois des interventions spéciales comme l'aération, le sablage, le tamisage du gravier roulé, ...
Exemples	- les centres urbains - les entrées de ville - les cimetières - les places communales - les places d'église - les squares	- certaines surfaces enherbées - les emprises - arbres d'alignement ou isolés - accompagnement de voirie urbaine - arbustes isolés ou en massifs	- les liaisons douces - les coulées vertes - les terrains de fauche tardive	- certains chemins de randonnées et sentiers naturels - les prairies fleuries - les poches écologiques - certains taillis - les carrières	- terrains de foot - terrains de basket - plaines de jeux

Niveau A	Niveau B	Niveau C
Aucune tolérance pour la végétation spontanée (désherbage chimique, mécanique voir thermique plus ou moins régulièrement). Exemples : cimetières, places communales, ...	Tolérance limitée mais contrôlée (désherbage thermique ou manuel, débroussaillage). Exemples : accotements, parkings, ...	Colonisation recherchée (maîtrise de l'herbe assurée par le piétinement, la tonte ou la fauche). Exemples : chemins de randonnées, prairies, accompagnement de voirie, emprises, ...



Mise en place
d'une nouvelle
gestion

8750 m²



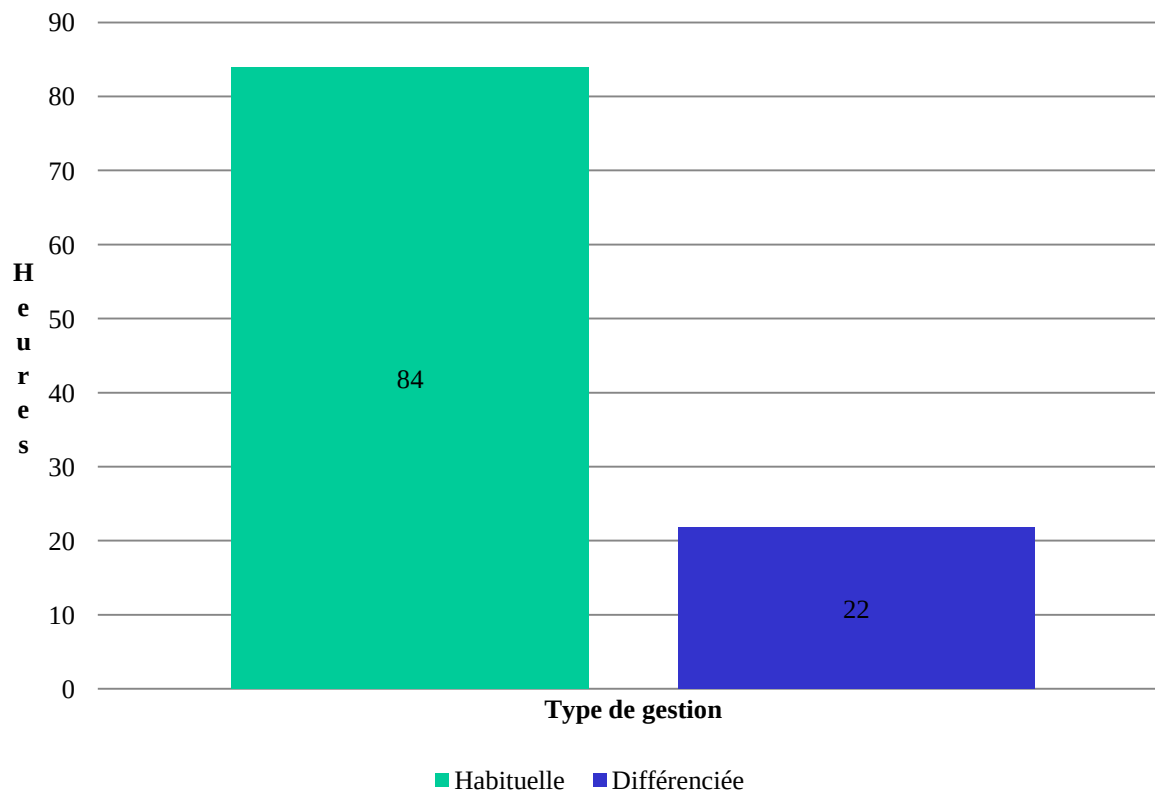
2280 m²



Légende: — Zone d'entretien régulière
— Zone de fauchage tardif



Représentation du gain horaire d'une gestion habituelle à différenciée





Plan de désherbage

Approbation par le Collège Communal (26/01/07)

Objectif : réduction progressive de l'usage des pesticides

1. Sensibilisation des utilisateurs
2. Gestion différenciée des espaces
3. Emploi de techniques alternatives de désherbage





1. Sensibilisation des utilisateurs

aux règles de sécurité, d'hygiène et de protection de l'environnement

Formation à l'usage des produits phyto. (APEC + Comité Régional Phyto)

- Etalonnage
- Protection de l'applicateur
- Gestion des fonds de cuve et eaux de rinçage
- Zones à risques





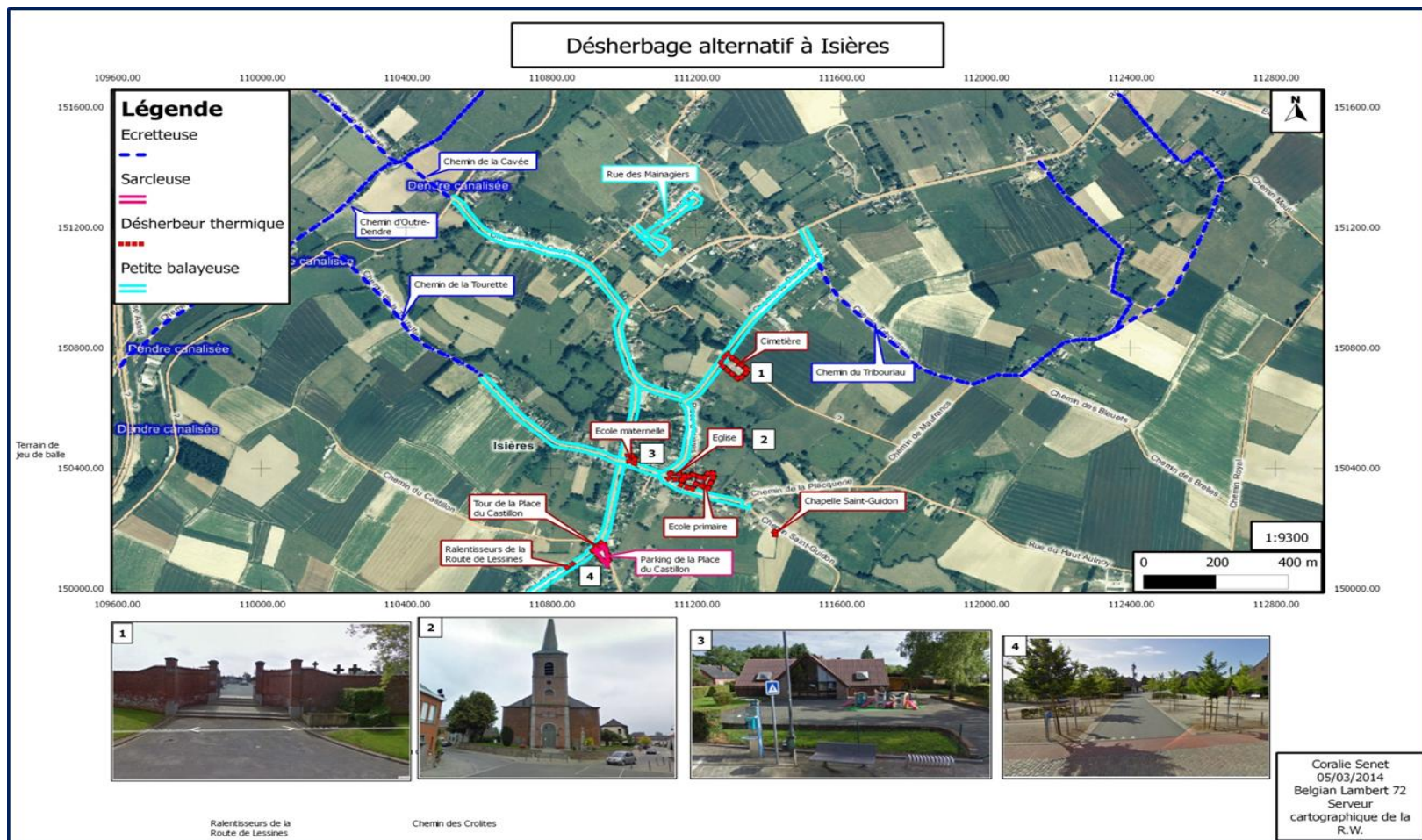
2. Gestion différenciée des espaces

Réflexion et adoption d'un mode de gestion d'un espace en fonction de sa situation, son utilisation, sa fréquentations

+ de 700 espaces répertoriés

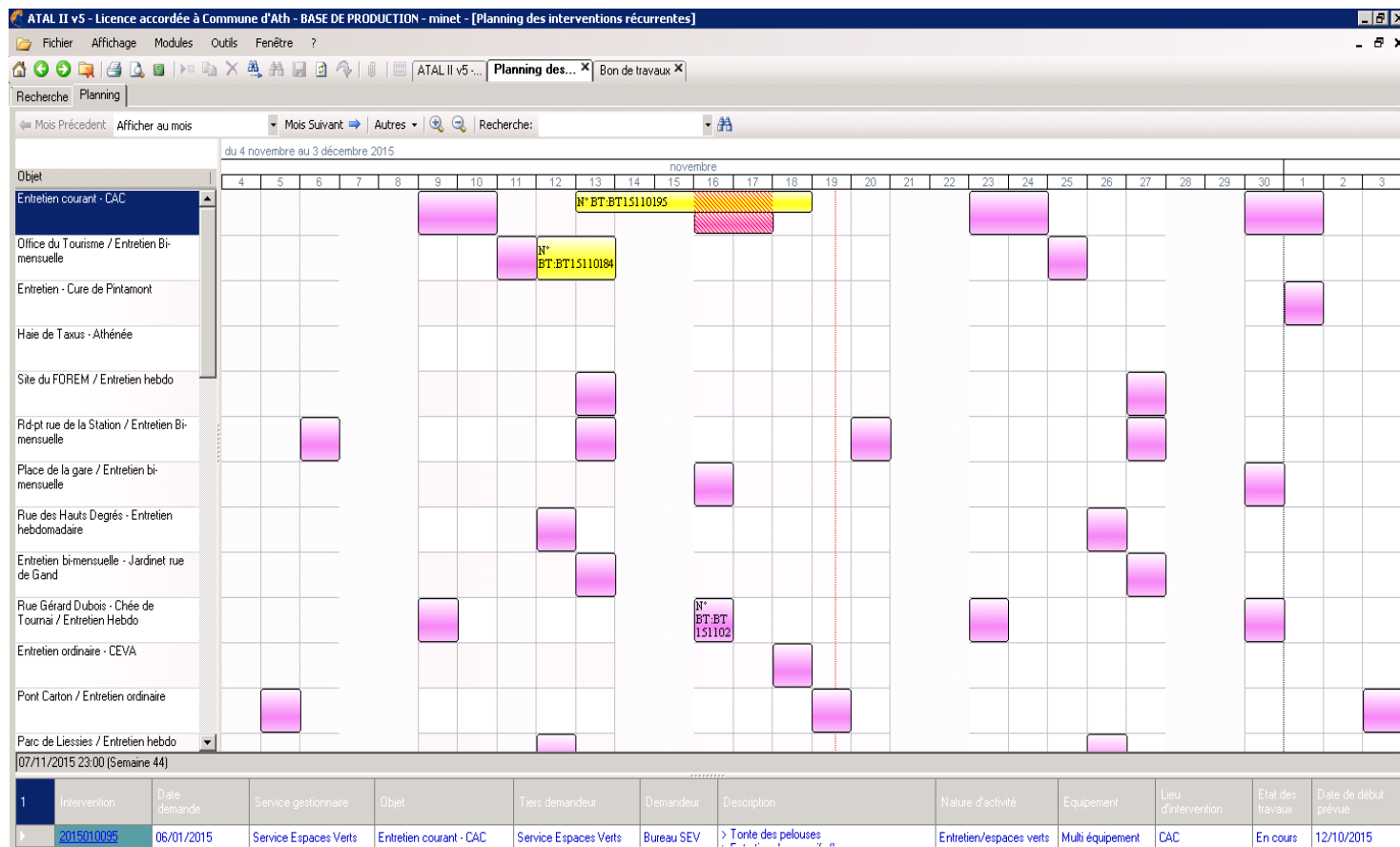
- Classification
- Récurrence d'intervention
- Intégration dans un parcours d'entretien







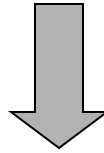
Planning prévisionnel





3. Emploi de techniques alternatives de désherbage

Choix des outils ????



Organisation par Adalia d'une matinée de démonstration des différentes techniques





A. Sarclage

- Déraciner les adventices, (ces dernières sont soit laissées sur place ou sont ramassées en fonction du niveau d'entretien apporté à l'espace)
- Limité aux surfaces perméables et déstructurables
- Rapide et peu coûteux





B. Désherbage

nettoyage mécanisé des bords de route





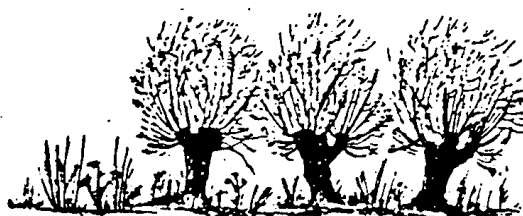
Avant



Ecrêtage



Après





C. Désherbage Manuel





D. La technique du paillage

- Empêcher la croissance des adventices en les privant de lumière
- Limiter l'évaporation du sol
- Apport en MO
- Amélioration de la vie microbienne
- Valorisation des déchets verts





Différents type de paillage

- Matières organiques
- Matières minérales
- Géotextiles





Adaptation du paillage à la situation





Condition primordiale : sol propre au préalable



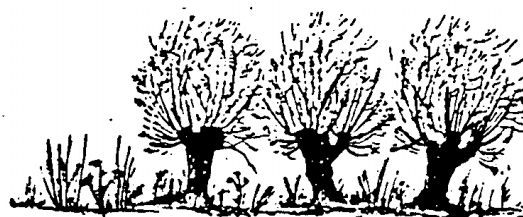
Avant



Binage

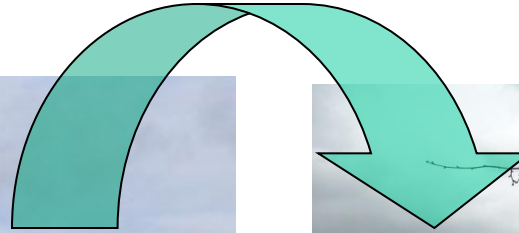


Après





Valorisation des déchets verts







E. Le désherbage thermique

- Elimination des adventices par chauffage et éclatement des cellules de la plante
- Pas d'influence des conditions climatiques
- Facile à mettre en œuvre
- Attention aux risques d'incendie





Désherbeur thermique à flamme directe monté sur chariot



Investissement : 700 €





Avantages :

- facilité de mise en œuvre
- résultat immédiat
- Faible investissement
- image positive





Inconvénients :

- récurrence de l'opération
- MO importante
- résistance au changement





Désherbeur à eau chaude ou à la vapeur



Investissement : 30 000 €





Pas de GD sans communication





Votre **commune** agit pour **plus** de nature...

... et adopte la **tonte différenciée** !

Tout le monde y gagne !

- Paysage diversifié
- Entretien réduit
- Zone à caractère récréatif
- Réponse aux différentes utilisations
- Favorable à la biodiversité



Votre commune en route
vers la gestion différenciée
des espaces verts

www.adalia.be



Votre **commune** agit pour **plus** de nature...

... et préfère **enherber** plutôt que **désherber**

Tout le monde y gagne !

- Entretien réduit
- Absence d'herbicide
- Plus de vert, moins de béton
- Erosion des sols limitée
- Réponse au problème de ruissellement



Votre commune en route
vers la gestion différenciée
des espaces verts

www.adalia.be





COMMENT DESHERBER LES PLANTES SPONTANÉES SUR LE TROTTOIR ?

Depuis le mois de juin 2014, suite à une réglementation wallonne qui vise à limiter les pesticides dans les espaces publics, il est interdit d'utiliser un herbicide ou tout autre produit de synthèse pour désherber sur le trottoir ou tout autre espace proche de la rigole (graviers, pelouse, haie,...).

Cependant, même s'il appartient au domaine public, l'entretien du trottoir est à la charge du citoyen. Alors que faire ?

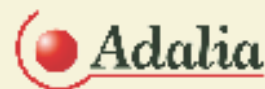
Des alternatives aux produits chimiques existent :

- Préventivement, vous pouvez **brosser régulièrement** les joints des pavés afin d'éliminer la terre présente.
- Vous pouvez utiliser les binettes, rasettes, couteaux et autres outils à **désherber** entre les pavés ou dans les graviers.
- Contre les plantes aux racines plus coriaces (pissenlits, chardons,...) rien ne vaut l'arrachage à la main.
- Un peu d'eau bouillante versée régulièrement finira par faire disparaître la plante indésirable. Le choc thermique fera flétrir la plante instantanément. L'utilisation d'un désherbeur thermique à flamme ou électrique aura le même effet.



NB: L'utilisation d'eau de Javel, de sel ou encore de vinaigre pour désherber le trottoir est nuisible pour les eaux de surfaces et souterraines.

Pour plus d'infos sur les techniques alternatives, consultez adalia.be





MERCI

VILLE D'ATH - service espaces verts
square des Locomotives 3

7800 ATH (Belgique)

☎: 068/681841

Mail : cminet@ath.be

